



2017 : Échange entre le Dr Marcel Garrigou-Grandchamp, responsable de la cellule juridique de la FMF et un médecin à propos d'un incident avec la Caisse d'Assurance Maladie

Saisine par le médecin sur le site de la FMF:

"Aujourd'hui, la CPAM a envoyé à mes patients un mail indiquant que je cessais mon activité et qu'il fallait qu'ils se trouvent un autre médecin traitant en se rendant chez un médecin avec leur carte vitale pour se faire enregistrer.

L'afflux de téléphones et de mails a été intense dans cet après midi encore pleine de patients grippés.

J'ai appelé la CPAM (10 minutes d'attente), qui m'a indiqué faire remonter l'information, et me tenir informé.

Rien ne m'est parvenu.

Merci de m'indiquer la marche à suivre pour que mes patients puissent savoir, sans inonder mon secrétariat, que je suis toujours en activité."

Réponse du Dr Garrigou-Granchamp :

"J'ai eu au téléphone les responsables de la CPAM.

Grâce à vous et votre saisine de la Cellule Juridique de la FMF, ils ont identifié le dysfonctionnement.

Vous avez changé de structure juridique au niveau de votre cabinet, passant d'un exercice en votre nom à une SELARL, d'où une nouvelle immatriculation (FINESS, ADELI) et pour l'ordinateur de l'Assurance Maladie des patients qui perdent leur Médecin Traitant !

Dans ce cas le mail adressé aux patients est automatique !

La CPAM s'est engagé à adresser un nouveau mail à vos patients et à réfléchir à une modification de l'exploitation informatique des données."

Le site FMF et sa cellule juridique :

<http://www.fmfpro.com/assistance-juridique.html>